



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1689 III
SÉANCE DU 13 JANVIER 2026

**Crédit de 100 500 francs destiné à l'équipement en matériel informatique du
Casino Théâtre, sis au 42, rue de Carouge, parcelle N° 815, Genève-Plainpalais
(PR-1689 III)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 76 oui contre 1 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 500 francs, destiné à l'équipement en matériel informatique du Casino Théâtre, sis au 42, rue de Carouge, parcelle N° 815, feuille N° 42 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier de 100 500 francs sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2032.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama